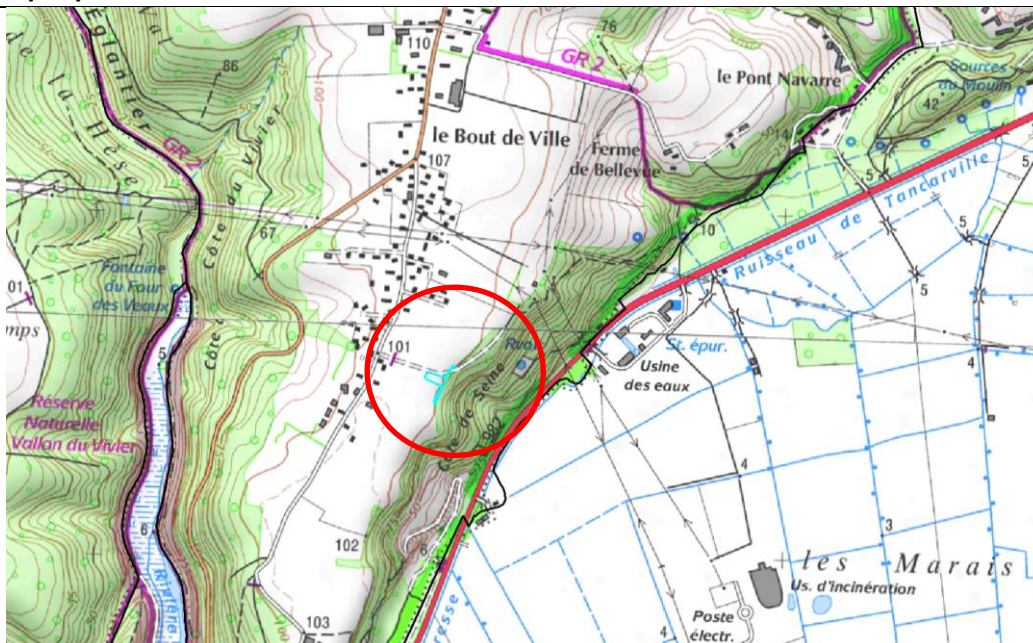


SAINT NICOLAS DE LA TAILLE – Le bout de ville (2) – N°B292

Prescriptions pour l'occupation

- Pâturage
- Fauchage
- Apiculture

Situation géographique



Surface utilisable : 1 836 m²

Redevance annuelle : 17.31€

Vue aérienne

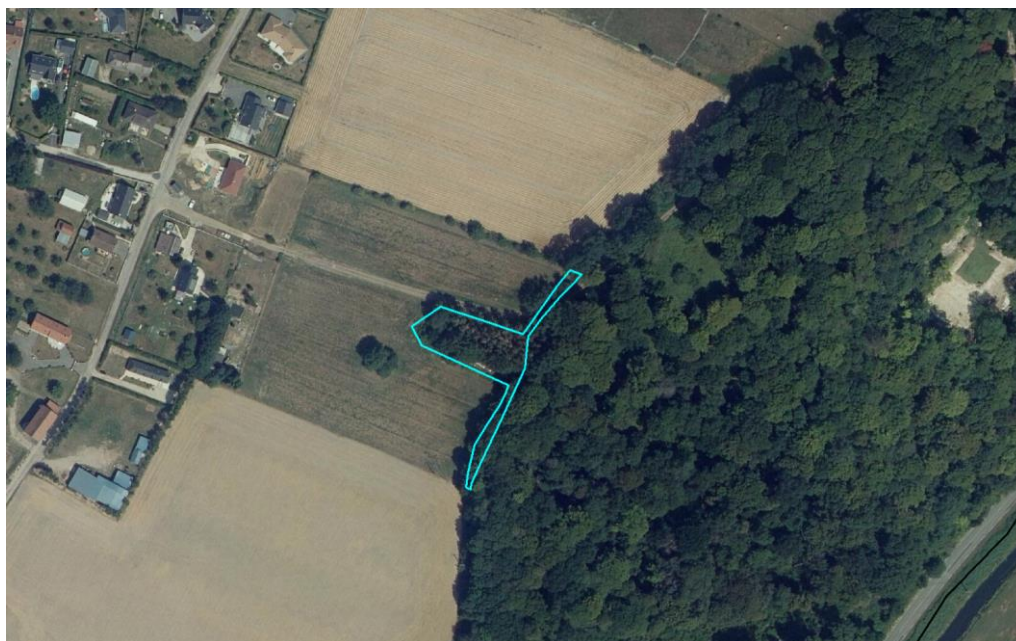


Photo du site



Critère d'attribution

	Critère	Sous-critère	Barème	
1	Engagement dans la réduction des intrants			
		Agriculture bio	5	/5
		MAEC	3	
		pratiques durables	2	
2	Engagement dans un programme d'actions BAC			
		oui (conseils, bétaires en culture, groupes ...)	5	/5
		oui (reliquats, Journées techniques, Aménagement d'Hydraulique Douce...)	2	
		non	0	
3	Cohérence de la parcelle avec le projet de l'exploitant pour son système d'exploitation			
		argumentaire	de 0 à 8*	/6 ou 8*
4	si pâturage sur la parcelle, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal			
		argumentaire (mentionner le délai d'intervention sur la parcelle)	de 0 à 2	/2
5	Jeunes agriculteurs	oui	2	/2
		non	0	
			note sur	20

**sur 8 si critère 4 non concerné*